



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	30	3	2

Affichage : 10 février 2017

Secrétaire de séance : Jean-Marc DUGUET

L'an deux mille dix-sept, le 9 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Vierzon, légalement convoqué le 3 février 2017, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Député-Maire.

17/16 FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, LOTISSEMENTS COLOMBIER ET SELLIER

Le Maire

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires au Conseil municipal dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que ce débat qui constitue la première phase de la construction du budget municipal doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif annuel de la collectivité,

Considérant que le débat s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs du personnel,

Considérant que sa vocation est de donner aux élus une occasion d'avoir un premier échange public sur les conditions générales et particulières dans lesquelles se prépare l'exercice budgétaire à venir, et de définir leur politique d'investissement,

Considérant que le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique et fait l'objet d'un vote. Le formalisme relatif au contenu du rapport est précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant que le rapport est transmis au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre,

1- Le contexte général

Considérant que l'élaboration du budget communal pour cette année s'inscrit dans un contexte économique difficile,

Considérant que le projet de loi de Finances pour 2017, dans sa partie consacrée aux collectivités locales, reprend largement le triptyque qui structurait déjà les deux lois de finances précédentes, à savoir la baisse des dotations, le soutien à l'investissement et le renforcement de la péréquation,

Considérant que la baisse de la dotation globale de fonctionnement, dernière tranche de la participation au redressement des finances publiques, bien que diminuée de moitié, continuera de peser encore sur les finances des collectivités locales pour 2,63 milliards d'euros, dont 725 millions pour les seules communes,

Considérant que nous devons donc intégrer encore une année de diminution de la dotation globale de fonctionnement au sein d'une séquence douloureuse pour notre commune : en 2014, la Ville perdait 295 000 €, 658 000 € en 2015, 719 000 € en 2016, en 2017 le budget intègre une baisse de 341 000 €, ce qui porte à plus de 2 millions la perte de DGF (avec une petite progression du nombre d'habitants). Avec une prévision de recette de 4 161 828 €, la dotation globale de fonctionnement pour 2017 ne représentera donc plus que 61 % de celle perçue en 2008,

Considérant que le soutien à l'investissement public local est réaffirmé avec un montant fixé nationalement à 1,2 milliard d'euros (dont 6 millions d'euros pour le Cher), réparti en deux enveloppes égales,

Considérant que la première enveloppe sera destinée à la transition énergétique et la seconde enveloppe favorisera les investissements dédiés au développement des territoires ruraux et des collectivités qui ne dépassent pas 50 000 habitants,

Considérant que pour ce qui concerne la péréquation, en attendant une réforme plus globale des financements des collectivités locales reportée en 2018, il s'agira essentiellement d'adaptations techniques, notamment au travers de la dotation de solidarité urbaine afin d'atténuer, quelque peu, les effets de la baisse de la dotation globale de fonctionnement sur les collectivités les plus fragiles,

Considérant que dans ce contexte tendu de raréfaction des ressources (baisse de la dotation globale de fonctionnement et mesures d'exonération d'impôts directs locaux non compensées à l'euro près), ainsi que les hausses – certes légitimes mais non compensées - subies des dépenses (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, réforme des grilles indiciaires pour intégrer les régimes indemnitaires, augmentation des primes d'assurances et du coût des énergies), la construction du budget de la Ville est un exercice de plus en plus compliqué,

Considérant que c'est un choix politique assumé, la municipalité décide de construire ce budget sans augmentation des taux d'imposition communaux, étant donné que les taxes locales sont injustes, basées sur des valeurs locatives obsolètes et que la péréquation nationale est largement insuffisante. Le choix de l'investissement (qui remonte) est également consécutif aux nombreux partenariats que nous avons su nouer pour des projets structurants à commencer par le PRU de centre-ville,

2 – Budget Ville 2017

2-1 L'investissement

Considérant que les ressources sont amoindries alors que les besoins en investissement demeurent importants,

Considérant qu'entre des projets d'aménagements pour la revitalisation du centre-ville, la refonte d'un parc immobilier vieillissant, notamment les groupes scolaires, un réseau viaire nécessitant un important renouvellement, des contraintes réglementaires en recrudescence... les arbitrages seront délicats,

Considérant que néanmoins, la capacité de la ville à mobiliser des partenariats (ANRU, État via le FSIL, Région, Département) permet de poursuivre et d'amplifier des investissements absolument indispensables à la dynamique de la ville. En intégrant les reports 2016, la totalité des investissements réels (hors mouvements financiers) s'élèvera donc à 8 millions d'euros, ce qui représente un accroissement des investissements porté par la requalification du centre-ville,

2-1-1 Les dépenses d'investissement

a) La revitalisation de l'îlot Brunet-Rollinat

Considérant que c'est l'investissement majeur des années 2017 et 2018. La requalification complète de cet espace de 4 000 mètres carrés en hyper centre, va bouleverser et l'image et les fonctionnalités de la ville. Après l'espace Société Française/Péri et la place Vaillant-Couturier, nous nous attaquons là, à l'exigence de remettre notre patrimoine naturel en valeur,

Considérant qu'après les études et les acquisitions initiées en 2016, constituant la première étape, 2017 verra la démolition des immeubles de l'îlot et le démarrage de l'aménagement en associant les élus, les citoyens, les conseils de quartiers au choix final. Ce chantier sera terminé avant la fin de l'année prochaine,

Considérant que suite aux économies réalisées sur le programme de renouvellement des quartiers Colombier et Sellier la Région soutient financièrement ce projet avec les crédits du Contrat régional de Pays 3ème génération, les crédits restant ayant été réfléchés sur cette opération,

Considérant que le fonds d'investissement local 2016 finance également le projet à hauteur d'1 million d'euros, tout comme le fonds friche obtenu auprès de la Région, ainsi que le Conseil départemental,

Considérant que le fonds d'investissement public local 2017 sera également sollicité pour la partie aménagement, et un accord de principe a été obtenu. Les fonds ANRU pourraient être sollicités si besoin était (en fonction du montant du FSIL), mais la bonne nouvelle est que cette requalification est aujourd'hui financée. Cet aménagement est inscrit dans la convention pluriannuelle du NPRU qui sera signée d'ici quelques semaines,

b) Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)

Considérant que les quartiers du Clos du Roy, du Tunnel-Château, du centre-ville, de la gare et de Gustave Flourens, sont classés prioritaires de la politique de la Ville et feront l'objet de la convention pluriannuelle du NPRU. Le protocole de préfiguration de décembre 2015, dressait les prémices de la convention pluriannuelle qui sera signée en mars par l'ensemble des partenaires, l'une des premières conventions signées en France.

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant que ce programme, dont le coût global s'élève à un plus de 29 millions d'euros aura le soutien de l'ANRU et de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 5 millions d'euros chacun,

Considérant qu'en tant que territoire démonstrateur, dont le protocole national vient d'être signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville cherchera également des solutions pour redynamiser son centre-ville, dans le prolongement du projet de l'îlot Brunet-Rollinat et notamment sur la partie commerce, en lien avec l'EPARECA,

c) Le premier Programme de Renouvellement Urbain

Considérant que le premier programme de renouvellement urbain qui s'est étalé de 2008 à 2017 sur les quartiers du Colombier et Henri Sellier, s'achèvera par la réalisation des voiries définitives et les aménagements des espaces verts des rues Camille Blanc, Roland Champenier et Mozart,

Considérant que ce programme est co-financé par l'ANRU et par la Région Centre Val-de-Loire au titre du Contrat régional de Pays 3ème génération et du volet pôle de centralité,

Considérant que sur l'un de ces quartiers, un lotissement de treize lots à bâtir est dédié à l'accession à la propriété afin de promouvoir la mixité sociale (cf Budget annexe),

d) Le centre de santé

Considérant que conjointement au PRU 1, le centre de santé a trouvé sa place au cœur du quartier renouvelé de Sellier. Les travaux menés par l'Office Public du Cher se poursuivent en 2017, tandis que la structure juridique a été validée. L'organisation au niveau des professionnels de santé se concrétisera en 2017 pour une ouverture à la patientèle en début d'année 2018,

e) Autres investissements

Considérant que les autres investissements consistent d'abord en la poursuite de la requalification du futur conservatoire de musique rue Henri Brisson, afin de livrer pour la rentrée 2018 l'ensemble des salles de classes. Un montant complémentaire de 150 000 euros viendra compléter les reports pour cette opération,

Considérant que suite à la signature en 2016 de l'avenant de concession d'aménagement à la SEM Territoria, nous intégrons les biens de retour progressivement et nous terminons les financements des opérations de concession permettant une sortie au 31 décembre 2018,

Considérant que quant aux investissements récurrents en matière de voirie, de bâtiments, d'acquisition de matériels et d'équipements, le choix est fait de les maintenir au niveau de 2016, avec une règle qui consiste à reverser en travaux sur notre patrimoine, les économies réalisées après consultation sur les grosses opérations,

Considérant que ces besoins se heurtent au réalisme des contraintes financières renforcées par les obligations réglementaires et les normes de sécurité. Par ailleurs, la volonté d'améliorer constamment l'offre aux citoyens et usagers doit se conjuguer avec les recherches d'économies en matière énergétique et les financements qui peuvent accompagner ces projets,

2-1-2 Les recettes d'investissement

a) Les subventions

Considérant que nous avons sollicité le FSIL à hauteur de 883 000 € sur 2017 pour l'opération d'aménagement de l'îlot Brunet-Rollinat,

Considérant que le contrat régional de Pays 3ème génération et le pôle de centralité s'achèvent en 2017. Opéré à mi-parcours, le bilan établi a permis de reporter les économies réalisées sur le premier programme de renouvellement urbain vers le réaménagement de l'îlot Brunet-Rollinat,

Considérant que l'élaboration du prochain contrat régional fait l'objet actuellement de discussions, avec comme priorité le financement du NPRU, à hauteur de 5 millions d'euros sur la durée du contrat,

Considérant que le Conseil départemental propose de revenir vers un engagement contractuel de financement pluriannuel de 2017 à 2020, dans le cadre d'un contrat de territoire dont le montant prévoit une enveloppe de 2 millions d'euros pour la ville de Vierzon. D'ores et déjà, la collectivité départementale accompagnera le financement du Centre de santé à hauteur de 50 000 €,

Considérant que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à verser en 2017 en proportion des dépenses d'investissement de 2016, est estimé à 800 000 €. Ce montant comprend l'incidence de l'intégration dans le patrimoine des aménagements réalisés par la SEM Territoria,

Considérant que l'élargissement du FCTVA aux dépenses de fonctionnement portant sur la voirie et l'entretien des bâtiments s'impute en recettes de fonctionnement,

Considérant que le produit des amendes de police a été revu à la hausse, en considération des années précédentes puisque cette tendance semble se confirmer. Une estimation à 120 000 € sera donc budgétée en 2017,

Considérant que les inondations subies sur le territoire de Vierzon en juin 2016 vont nécessiter des travaux de rénovation et de renforcement. La Région s'est engagée au titre de l'enveloppe sur la biodiversité à hauteur de 124 000 €,

Considérant qu'au total, entre les reports et les subventions stabilisées, nous globalisons 5,3 millions d'euros de soutien des partenaires, ce qui montre notre capacité à mobiliser les aides,

b) Le recours à l'emprunt

Considérant que progressivement, la Ville tend à consolider l'emprunt finançant ses investissements l'année de l'inscription budgétaire,

Considérant qu'en effet, le niveau de trésorerie permettait précédemment de décaler en N+1 la consolidation. L'année 2016 a donc vu titrer 1 200 000 € obtenus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des investissements du PRU et du PNRQAD de 2015, tandis que 1 163 119 € obtenus également auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2016 ont été consolidés cette même année,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant que deux autres contrats, le premier d'un montant de 640 000 € pour les investissements de 2016 (concernant l'enveloppe croissance verte de la Caisse des Dépôts à taux 0), le second d'un montant de 196 881 € (relatif à l'enveloppe PRU) ont également fait l'objet d'une signature. Les fonds correspondants seront sollicités en début d'année 2017,

Considérant que le besoin propre du budget 2017, est établi à 2 500 000 €, avec l'objectif inhérent de limiter le recours à l'emprunt afin de reconstituer les marges de manœuvre futures. Le capital restant dû est donc quasi stable entre 2015 et 2016 pour s'établir à 29 166 000 € (budgets agrégés),

Considérant qu'en 2017, avec un recours à l'emprunt contenu à 2 500 000 € et un amortissement du capital de 2 300 000 €, le stock de dette devrait s'établir au 31 décembre 2017 à 30 167 000 € si la consolidation de l'emprunt 2017 se réalise totalement cette même année,

Considérant qu'avec les dispositifs bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations offerts sur les périmètres PRU et PNRQAD, ou croissance verte avec le taux à 0 %, la Ville contracte auprès de ce partenaire tous ses emprunts depuis 2012, hormis la renégociation de l'emprunt structuré de Reavie auquel était adossé un emprunt sur la Ville,

Considérant qu'en 2017, la part de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élèvera ainsi à 35 % de l'encours, celle de la Caisse d'Épargne à 24 % et celle du Crédit Agricole à 15 %,

Considérant que le risque de taux est équilibré avec 31,28 % de dette à taux fixe, 29,4 % en variable et 34,66 % en livret A,

Considérant que l'emprunt à barrière (seul encours qui n'est pas en 1A de la charte Gisler, mais en 1B) représentera 4,66 % du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017. Cette exposition permet de bénéficier d'un taux moyen de 2,01 %,

Considérant que l'encours de la dette par habitant sera au 1er janvier 2017 de 1 037 €/habitant, soit en dessous de la moyenne de la strate et démontre une maîtrise de l'endettement et des finances de la ville,

c) Les cessions

Considérant que la gestion du patrimoine devient un véritable enjeu compte tenu des incidences financières que représentent l'entretien et les charges énergétiques,

Considérant qu'en 2016, la Ville s'est attachée les compétences d'un site Internet spécialisé dans la vente immobilière, tout en développant son réseau pour promouvoir la vente auprès des investisseurs locaux d'un certain nombre de ses biens. Des contacts devraient aboutir prochainement puisque plusieurs promesses de ventes sont d'ores et déjà signées,

Considérant que de ce fait, en 2017, dans le cadre d'une politique active de la gestion du patrimoine, le budget intégrera une prévision de 400 000 €, ce montant regroupant les ventes immobilières comme mobilières,

d) L'autofinancement

Considérant que la capacité d'autofinancement (CAF) brute se monte à 1 352 436 € en 2016. Positive, elle est le préalable au calcul de la CAF nette qui intègre le remboursement de capital de la dette,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant qu'avec un amortissement agrégé de près de 2 384 756 €, la Ville ne dégage pas d'autofinancement net pour ses investissements et malgré des efforts de gestion, la perte de 719 000 euros de dotations et de 399 000 euros de bases de TH exonérées suite à une décision juste de remonter le revenu fiscal de référence, nous restons avec une CAF nette négative, et un ratio de désendettement proche des 14 ans,

Considérant que reconstituer les marges pour l'épargne nette passe donc par l'arrêt de la baisse des dotations et des efforts (encore des efforts) sur l'organisation de la collectivité,

2-2 Le fonctionnement

La loi n° 2016-1971 de finances 2017 promulguée le 29 décembre 2016 poursuit le principe de baisse des dotations aux collectivités, bien que diminuée de moitié par rapport à la programmation initiale de réduction. La loi renforce également la péréquation en souhaitant atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.

Les allocations compensatrices d'exonération d'impôts directs locaux grèvent également les ressources de la Ville car les exonérations d'impôts accordées par l'État ne sont pas compensées à l'euro près. Les villes composées d'une population où la proportion de personnes aux revenus modestes est forte, pâtissent donc de la politique de compensation fiscale choisie par l'État.

2-2-1 les recettes de fonctionnement

a) La fiscalité : pas de hausse des taux communaux

Considérant que l'année 2016 fut une année imprévisible au niveau des bases,

Considérant que l'estimation transmise par les services fiscaux en mars (état 1259), amplement amendée par la réalité des bases et par conséquent des produits réellement perçus (état 1386 bis TH) transmis en novembre, révéla cette chute,

Considérant qu'en cause, l'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste qui n'a pas pu être évaluée par les services de l'État avant la transmission des états de novembre. En clair les services fiscaux de l'État ont minoré de 399 000 € leurs propres estimations d'avril (soit 7,43 % de baisse) ! C'est une erreur préjudiciable qui a impacté lourdement la préparation budgétaire 2017. Le plus injuste est que lorsqu'on est une ville riche - exemple au hasard Neuilly-sur-seine - cette baisse atteint péniblement 0,1 % ! comprenez qui pourra !

Considérant que certes, ces exonérations sont compensées par l'État, mais en N+1 et en subissant un coefficient de minoration lourdement pénalisant. En clair sur 399 000 €, la Ville ne récupérera que 200 000 €,

Considérant que pour 2017, la prévision s'avère une fois de plus hasardeuse. **Mais nous faisons un choix clair, celui de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,**

Considérant qu'en intégrant la revalorisation des bases établie à 0,4 % en 2017 (contre 1 % en 2016) et l'augmentation physique moyenne des bases de ces dernières années, la prévision s'établit sur une perspective de hausse globale de 1 % des recettes fiscales soit 120 000 €,

Considérant que les allocations compensatrices devraient s'accroître en raison de l'exonération des personnes modestes dont la compensation interviendra en 2017 même si le coefficient de minoration appliqué est encore inconnu,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant que si les compensations au titre de la taxe foncière et de la taxe du foncier non bâti sont équivalentes en prévision à 2016, celle pour la taxe d'habitation sera majorée de 200 000 € sur le budget 2017,

Considérant que la prévision passe donc de 740 000 € en 2016 à 940 000 € en 2017,

Considérant que l'état 1386 bis TH transmis fait mention en effet de 5 509 981 € de bases exonérées, ce qui laisse donc présager en comparaison des 3 915 791 € de l'année précédente, une hausse estimée prudemment à 200 000 €,

b) L'attribution de compensation

Considérant qu'en 2017, cette attribution, provenant de la Communauté de communes, s'élèvera à 8 449 824 €, identique à celle prévue en 2016,

c) Les dotations de l'État

Considérant que le projet de budget 2017 intègre une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement de 341 000 €. La péréquation vient atténuer cette tendance à la marge. Au global, nous perdons année après année en fonctionnement,

Considérant qu'avec une augmentation des dotations de péréquation intégrée au sein de la dotation globale de fonctionnement de 317 millions d'euros en 2017 (identique à celle de 2016), cette hausse est néanmoins financée par les collectivités elles-mêmes au travers de l'enveloppe normée par les variables d'ajustement (allocations compensatrices de fiscalité) ou les écrêtements internes de la DGF. En 2016, Vierzon a contribué à hauteur de 40 000 €. La progression de la péréquation verticale n'est de surcroît pour la Ville pas aussi dynamique que celle globale du fonds,

Considérant qu'en 2016, la hausse du FPIC est de 8,5 %, inférieure à la hausse du fonds de péréquation qui était passé de 780 000 € à 1 million d'€ (soit + 28 %),

Considérant qu'il convient donc de rester prudent compte tenu du redimensionnement des structures intercommunales, dont l'impact est encore inconnu à ce jour. Un FPIC net à l'identique avec 357 000 € est ainsi projeté. La dotation nationale de péréquation n'a pas été réévaluée non plus avec un montant de 496 000 €,

Considérant que le montant de la dotation de solidarité urbaine devrait s'établir à 1 189 000 € (soit 15 % de plus qu'en 2016) en vertu du resserrement des bénéficiaires et le nouveau calcul intégrant le revenu par habitant comme un critère plus important fait remonter la ville de Vierzon dans la liste des bénéficiaires,

d) Autres recettes

Considérant que les prévisions pour les autres principales recettes de fonctionnement que sont le versement transport, la taxe électricité et les droits de mutations sont identiques aux années précédentes. Elles s'évaluent respectivement à 900 000 €, 500 000 € et 400 000€,

Considérant qu'il est à noter que depuis le vote de la loi NOME le 7 décembre 2010, si la Ville délibère chaque année en ce sens, l'indexation de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est actualisée en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant qu'à ce jour, la Ville n'a pas usé de ce levier pour accroître cette ressource, et ce au vu des charges déjà importantes que peuvent représenter les coûts énergétiques pour les foyers Vierzonnais,

Considérant que les recettes en matière de versement transport, malgré le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés pour les entreprises assujetties, ont été globalement maintenues en 2016 par rapport aux prévisions. L'estimation pour 2017 peut donc être prudemment reconduite,

Considérant que les droits de mutations ont toujours une tendance plus versatile, néanmoins la prévision reste équivalente à celle de 2016. Les revenus des immeubles municipaux proviennent essentiellement des loyers de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public et à la marge, de quelques logements en location,

Considérant qu'en outre, les produits des services, n'apportent globalement que 8 % des recettes de fonctionnement de la collectivité,

Considérant que les tarifs du refuge municipal et des cimetières ont été revus, les autres restent équivalents,

2-2-2 les dépenses de fonctionnement

Considérant qu'avec un budget de fonctionnement en baisse d'une année sur l'autre depuis 2015, sous l'effet de la raréfaction des ressources de l'État, la Ville a revisité toutes ses charges de fonctionnement. Devant les faibles leviers dont elle dispose, optimiser les charges de fonctionnement devient absolument incontournable,

Considérant que sur cet enjeu, un effort colossal a été mené pour diminuer les charges de gestion tout en maintenant, autant que faire se peut, le service rendu à la population,

Considérant qu'en 2016, bien que les résultats ne soient pas encore totalement définitifs et malgré l'augmentation constante des prestataires (assurances, marchés de fournitures, énergies ...), la Ville a réussi à contenir ce volume. Depuis 2011, la maîtrise des charges à caractère général se traduit par une baisse quasi continue,

Considérant que les énergies y trouvent une part conséquente grâce notamment à la réalisation de travaux de rénovation thermique,

Considérant que sur chacun des postes budgétaires, que cela soit les fournitures de petits équipements, les frais de télécommunication, d'affranchissement ou d'alimentation, la recherche constate d'économies guide les pratiques des services. En 2017, le budget illustre une fois de plus cette recherche continue d'économies,

Considérant que les dépenses de personnel, dont le montant est stable entre 2015 et 2016, représentent la part majoritaire des dépenses de fonctionnement. Cette part était de 57,65 % en 2013 et de 61,4 % en 2016,

Considérant que le choix des profils des recrutements ainsi que les départs à la retraite ou les mutations sont donc des opportunités pour les indispensables réorganisations des services. Cela se fera en concertation, et sera bien différent des mensonges et rumeurs qui ont pu se faire jour concernant certains services. Comme il a été indiqué publiquement ni les serres, ni le refuge canin ne fermeront et nous travaillons à réorganiser tous les services municipaux pour faire aussi bien en direction de la population avec moins de ressources,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

Considérant que cela a été le cas avec la création du guichet unique, ou avec le rapprochement du pôle fêtes et cérémonies avec le service bâtiment... D'autres réflexions sur les services – et d'abord la mutualisation avec la Communauté de communes – sont en cours. Les élus en charge des différents secteurs présenteront à chacun des services les propositions pour assurer le service à la population dans les meilleures conditions,

Considérant que c'est d'autant plus indispensable que pèsent sur le budget les réformes de refonte des grilles indiciaires, d'augmentation du point d'indice de 0,6 en février 2017 et du transfert d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice pour chaque agent. Ces modifications sont, bien entendu, salutaires pour les agents concernés qui attendaient depuis plusieurs années cette amélioration du pouvoir d'achat, mais elles viennent percuter la baisse des moyens des collectivités locales,

Considérant que pour ce qui concerne les autres dépenses, au titre desquelles les transports, elles ont fait l'objet d'une renégociation de la délégation de service public qui a été mise en service au 1^{er} janvier 2016, avec une économie de près de 386 000 €,

Considérant qu'apparaissent également sur ce chapitre, les subventions versées aux budgets annexes du Théâtre, de la Foire et du CCAS ainsi que les subventions aux associations,

Considérant que si l'on exclut les dépenses qualifiées d'obligatoires telles que le personnel, la dette, les amortissements, les cotisations aux syndicats ou encore les énergies, la part des crédits d'activités restante s'élève alors à 11 % du budget en 2016. Un petit effort sera demandé afin de parvenir à l'équilibre,

3 – Budget annexe du Théâtre Mac Nab

Considérant que le Théâtre Mac-Nab bénéficie d'une notoriété affirmée dans la région avec une scène s'attachant à la promotion de talents régionaux et nationaux de toute sensibilité artistique (théâtre, danse, humour ou chant), mais également d'horizons différents. La très bonne fréquentation 2016 permettra de maintenir la saison en diminuant l'effort de la collectivité compensé par les recettes billetterie,

Considérant que le Mac-Nab promeut également les talents de notre territoire avec ses résidences telles que la Compagnie Cécilia Chevassus et le Choeur Mikrokosmos,

Considérant qu'en 2017, le budget sera donc reconduit malgré le contexte tendu des ressources de la Ville,

4 – Budget annexe Foire et Salons

Considérant qu'améliorer la notoriété, séduire les visiteurs par une offre diversifiée et fournie d'exposants, tels sont les enjeux auxquels le prestataire du marché public sera confronté pour cette année 2017,

Considérant que la Ville souhaite conforter la Foire-exposition afin qu'elle soit toujours plus un événement régional incontournable et une réelle opportunité pour les commerçants de promouvoir leur savoir-faire,

Séance du Conseil municipal du 9 février 2017

5 – Budget annexe Colombier - Sellier

Considérant qu'un budget annexe a été instauré en 2016 afin de retracer l'ensemble des opérations liées à la gestion en régie communale des lotissements qui ont été créés et viabilisés en vue de leur commercialisation,

Considérant qu'en 2016, deux lots ont été vendus,

Considérant que plusieurs promesses de vente sont en cours et devraient se traduire par des cessions sur 2017,

Considérant que le budget ne sera clôturé qu'à l'issue de la vente de tous les lots,

Considérant qu'il devrait en outre relater les dépenses du programme de rénovation urbaine de voirie, d'éclairage et d'espaces verts qui sont à réaliser sur ces deux lotissements en 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 30 janvier 2017,

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

23 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme OLLIVIER.

2 voix Pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. MICHOUX).

7 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN.

1 abstention par mandat : M. PIFFAULT (donne pouvoir à Mme ESSAYAN).

2 absents : M. MERLE, M. GUERIN.

- d'approuver le présent rapport d'orientations budgétaires pour 2017 après avoir débattu sur ledit rapport.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Nicolas SANSU